



ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE DE LA LANGUE FRANÇAISE

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

REPRÉSENTATIONS SUR SENTENCE

On lit et entend souvent l'expression « faire des représentations sur sentence » dans les bulletins de nouvelles portant sur les procès en matière pénale. Elle est une traduction littérale de l'anglais *to make representations on sentence*, même si le Code criminel parle de *submission*. Elle fait référence à l'étape du procès qui suit un verdict de culpabilité et dans laquelle les avocats suggèrent au juge la peine à imposer à la personne reconnue coupable.

L'anglais *representations* désigne alors un exposé de faits, une argumentation, sens que n'a pas le mot français représentations. Les dictionnaires mentionnent que ce mot se disait, au XVIII^e siècle, au sens de « remontrances faites avec égards ». Il est évident qu'aucun avocat n'emploie le mot représentations dans ce sens, mais plutôt dans celui du mot anglais correspondant.

À cette étape de l'audience, la Couronne fait connaître au tribunal la peine qu'elle lui demande d'imposer, c'est sa réquisition. De son côté, l'avocat de l'accusé fait une suggestion au tribunal pour la peine à imposer, c'est sa proposition. Les observations de chacune des parties portent sur le châtement édicté par la loi, appelé en anglais, *sentence* et, en français, peine.

Le juge entend donc les observations pour la détermination de la peine ou, plus succinctement, les **observations sur la peine**. Il lui reste à la prononcer. C'est ce qu'il fait dans sa sentence.

Voir :

BEAUDOIN, Louis et Madeleine MAILHOT. *Expressions juridiques en un clin d'œil*
DAVIAULT, Pierre. *Langage et Traduction*
D'APOLLONIA, François. *Le petit dictionnaire des québécoisismes* (plaidoiries avant la sentence)
GÉMAR, Jean-Claude et Vo HO-THUY. *Difficultés du langage du droit*
GOULET, Cyrille. *Vocabulaire du Parlement* – Bulletin de terminologie 240 (Ottawa).
JÉRAUTE, Jules. *Vocabulaire français-anglais de termes et locutions juridiques*
LAURIN, Jacques. *Nos anglicismes*
OQLF. *Le grand dictionnaire terminologique*

Décembre 2015